

## MAIRIE DE TOUCY

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL DU</b> <b>Mercredi 22 Juin 2016</b> <b>A 20 heures</b></p>
--

Convocation du 16 juin 2016  
Affichage du 25 juin 2016

Le **22 juin 2016 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Chantal RAVERDEAU, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Jean-Jacques GUILLOTOT, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Anne-Marie REGNERY, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Félix JACQ, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART, Jean-Luc MINIER

Christine PICARD par Françoise FAU, Patrice VICART par Michel KOTOVTCHIKHINE, Robert GERMAIN par Chantal RAVERDEAU, Florence TOUZEAU par Bernard SALOMEZ

Absent(s):

Excusé(s) : Michèle BONARDI

Secrétaire de séance : Michèle PASQUET

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2016. *Sonia ALLARD CARREAU demande que soit rajoutée sa question à propos du FPIC (Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : « Elle souhaite savoir si la commune de Toucy percevra la part du FPIC qui lui était jusqu'alors attribuée ».*

Tous les membres présents signent le registre.

- Admissions en non valeur.
- Cotisation Association des Maires de France.
- Assurance risques statutaires : dans le cadre du contrat SOFAXIS versement d'une cotisation de 0.15 % au centre de gestion de l'Yonne.
- Budget communal : transferts de crédits.
- Restauration scolaire : attribution du marché 2016/2017 pour la fourniture des repas aux écoles maternelle et élémentaire.
- Vérification des systèmes de lutte contre l'incendie : attribution du marché.
- Camping municipal : remplacement du chauffage solaire - attribution du marché.
- Création fossés et entretien voirie 2016 : attribution des marchés.
- Pompe d'arrosage pour le terrain de football : modification pour l'amélioration de son amorçage.
- Chemin des Bréchots : nouvelle construction.

## MAIRIE DE TOUCY

- Vannage - maîtrise d'oeuvre relative à la restauration de la continuité écologique de l'Ouanne à Toucy : étude supplémentaire.
- Signalétique.
- Acquisition ordinateur pour la mise en place de la verbalisation électronique.
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne : inscription de chemins de randonnées sur la commune de Toucy.
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : nouveau périmètre du syndicat issu de la fusion de 10 syndicats dont le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Toucy.
- Bibliothèque : avancement des études et prévision de la consultation pour les travaux.
- Questions diverses.

### **ADMISSIONS EN NON VALEUR (DE 2016 54)**

*Vu* la "toutes commissions" du 14 juin 2016,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** les admissions en non valeur suivantes présentées par la Trésorerie de Toucy :

- le 26/05/2016 540.80 € correspondant à des factures cantines et garderies irrécouvrables
- le 07/02/2011 139.20 € correspondant à des annonces publicitaires dans le bulletin municipal par une SARL radiée du registre des commerces suite à liquidation judiciaire

*Le reste des sommes présentées en non valeur le 07/02/2011 soit 1 749.37 € sur un total de 1 888.57 €, il est décidé de reporter l'inscription en non valeur.*

Ces admissions en non valeur seront imputées sur le compte 6541 "créances admises en non valeur".

### **COTISATION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (DE 2016 55)**

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**, à l'unanimité,

d'adhérer en 2016 à :

- L'association des Maires de l'Yonne pour 482.23 €, dont 433.71 € seront reversés à l'association des Maires de France.

### **ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES : COTISATION AU CDG (DE 2016 56)**

*Vu* la délibération n° DE\_2015\_84 du 28 octobre 2015 décidant d'adhérer au contrat groupe (CNP ASSURANCE) du Centre de Gestion de l'Yonne pour l'assurance des risques statutaires de la commune.

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**,

de verser une cotisation forfaitaire annuelle de 0.15 % de la masse salariale pour le Centre de Gestion dans le cadre de la gestion du contrat groupe (CNP ASSURANCE).

### **BUDGET COMMUNAL : TRANSFERT DE CREDITS (DE 2016 57)**

*Vu* la "toutes commissions" du 14 juin 2016,

**MAIRIE DE TOUCY**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le transfert de crédits suivant sur le budget communal :

Fonctionnement :

66111 Intérêts réglés à l'échéance + 5 000.00 €

023 Virement à la section d'investissement - 5 000.00 €

Investissement :

1643 Emprunts en devises : - 5 000.00 €

021 Virement de la section de fonctionnement : + 5 000.00 €

**RESTAURATION SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE : FOURNITURE REPAS (DE 2016 58)**

**Vu** la "toutes commissions" du 14 juin 2016.

**Considérant** l'analyse des offres par Françoise FAU, déléguée aux affaires scolaires, suite à la consultation pour la fourniture des repas cantine des écoles maternelle et primaire.

Françoise FAU, déléguée aux affaires scolaires, propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise API pour la fourniture des repas de la cantine scolaire soit 2.59 € TTC le repas (enfant ou adulte).

Après débat et vote à la majorité (Pour : 21 voix, Abstention : 1 voix)

Le Conseil Municipal,

**CONFIE** la distribution des repas des écoles maternelle et primaire à API à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

Intervention de Jean-Luc MINIER : « Je tiens à souligner la grande qualité du travail de sélection à travers le choix pertinent des critères qui ont présidé à la présentation du projet soumis ce soir. Ce travail fait honneur à l'ensemble des élus et au-delà, à tous nos concitoyens.

*Au-delà du classement proposé qui ne me semble pas contestable, il est aussi de notre responsabilité, de prendre en main à terme la question de l'alimentation de nos jeunes futurs citoyens, voire d'en faire un outil de politique publique. Il y va de leur santé et du droit à l'éducation au goût, dans ces repas qui sont davantage qu'un simple moment partagé. Pour cela ne devons-nous pas réfléchir, comme dans nombre de communes, à la création d'une cuisine publique municipale ?*

*Il en va de la reprise en main de notre politique alimentaire locale (qui ne concerne pas que les enfants). Il en va de l'essor des circuits courts, appuyés sur une agriculture durable, et à terme, espérons le, entièrement biologique».*

Intervention de Gilles DEMERSSEMAN : il rappelle que si la réflexion sur la localisation de la préparation des repas sur une unité de production locale en régie va dans le sens recherché, en favorisant une qualité de service avec appel aux producteurs locaux (ce qui est une des précautions de l'appel d'offres annuel), cela ne peut pas être envisagé dans un montage économique restreint à la seule commune de Toucy.

**VERIFICATION DES SYSTEMES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (DE 2016 59)**

**Vu** la "toutes commissions" du 14 juin 2016.

## MAIRIE DE TOUCY

Gérard PIESYK, adjoint aux travaux, après analyse des offres pour la vérification des systèmes de lutte contre l'incendie, propose de retenir la société CHUBB/SICLI pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition de la société CHUBB/SICLI pour une durée de 3 ans dont le détail figure ci-après :

	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT
Vérification annuelle du parc extincteurs	93	2.60 €
Vérification annuelle des alarmes	2	35.00 €
Vérification annuelle des exutoires	9	16.50 €
Vérification annuelle RIA	2	8.55 €
Vacation forfaitaire	1	18.00 €
<i>Pour toute intervention et recharge d'appareils en dehors de la vérification annuelle, il sera compté une vacation à 18.00 € HT</i>		
Recharge extincteur échange CO2 2kg	8	39.00 €
Recharge extincteur échange CO2 5 kg	1	57.00 €
Extincteur eau 6 litres	19	40.00 €
Extincteur poudre 6 kg	1	48.00 €
Extincteur poudre 9 kg	3	57.00 €
Extincteur poudre 2 kg	1	25.00 €

### **CAMPING MUNICIPAL : REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE SOLAIRE**

Il est décidé de relancer la consultation.

### **CREATION FOSSES ET VOIRIE 2016 (DE 2016 60)**

Vu la "toutes commissions" du 14 juin 2016 et sur proposition de Patrice VICART, adjoint aux travaux, après comparaison des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de confier les travaux suivants à la société COLAS pour un montant de 45 379.47 € HT (travaux de voirie) et dont le détail figure ci-après :

Travaux de voirie (l'enduit superficiel monocouche consiste en de l'émulsion de bitume élastomère et ravillons porphyres 4/6 et balayage) :

- La Buquinière CV N° 56 (de la RD 950 jusqu'au hameau) 4 007.57 € HT  
(reprofilage, emplois partiels à l'émulsion et enduit superficiel monocouche)
- Les Bergeries CV N° 14 de la RD3 jusqu'à la 1ère ferme 6 769.38 € HT  
(reprofilage et enduit superficiel monocouche)
- Mainpou CV N° 45 de la RD 3 jusqu'au hameau 1 992.43 € HT  
(reprofilage, emplois partiels à l'émulsion et enduit superficiel monocouche)
- La Métairie Chauvot CV N° 54 de la RD 159 jusqu'au hameau 6 737.65 € HT  
(reprofilage et enduit superficiel monocouche)
- Vèrigny CV N° 11 de la RD 48 jusqu'au hameau 21 158.60 € HT  
(reprofilage et enduit superficiel monocouche)
- Les Bréchots CV N° 50 de la RD 950 au hameau 4 713.84 € HT  
(reprofilage et enduit superficiel monocouche)

45 379.47 € HT  
54 455.36 € TTC

**MAIRIE DE TOUCY**Création de fossés :

Mainpou : 494 ml, Les Bergeries 593 ml, La Métairie Chauvot : 496 ml, Les Bréchots : 245 ml, Vérigny : 1 858 ml et Avenue Charles de Gaulle : 200 ml soit un total de 3 886 ml.

Création fossés : 3 886 ml X 1.19 € HT soit	4 624.34 € HT
Arasement : 3 886 ml X 1.11 € HT soit	4 313.46 € HT
TOTAL	8 937.80 € HT
TTC	10 725.36 €

**POMPE D'ARROSAGE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL (DE 2016 61)**

**Vu** la "toutes commissions" du 14 juin 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE,**

le devis de la société METHIVIER d'un montant de 1 152.26 € TTC consistant en une modification de l'aspiration de la pompe d'arrosage du terrain de football dans le but d'une mise en place plus rapide et par conséquent un gain de temps pour les agents du service technique.

Est à prévoir un flotteur en plus, des supports pour le tube qui seront préparés par le service technique et éventuellement de la main d'oeuvre.

**PERMIS DE CONSTRUIRE "LE VERGER DES BRECHOTS" : AMENAGEMENT CHEMIN (DE 2016 62)**

**Vu** la "toutes commissions" du 14 juin 2016.

**Considérant** une demande de permis de construire au lieudit "Le Verger des Bréchots" en date du 24 mai 2016.

**Considérant** que le terrain doit être desservi par une voie d'accès suffisante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **S'ENGAGE** à rendre le chemin de Toucy à Courson carrossable (de l'embranchement du chemin rural n° 125 à la future construction) dans un délai de 18 mois et à inscrire le montant des travaux au budget 2017.

**MAITRISE D'OEUVRE RESTAURATION CONTINUTE ECOLOGIQUE DE L'OUANNE (DE 2016 63)**

**Vu** la "toutes commissions" du 14 juin 2016.

Le Maire explique qu'il serait pertinent de réaliser un bras de contournement pour la restauration de la continuité écologique de l'Ouanne. Une étude complémentaire est donc à envisager.

Le Conseil Municipal, après débat et vote,

**ACCEPTE** à la majorité des voix (Pour : 21 voix, Contre : 1 voix)

le devis SEGI d'un montant de 5 388 € TTC pour la réalisation d'une étude supplémentaire d'un bras de contournement.

Le devis ne sera accepté qu'après confirmation écrite de la subvention à hauteur de 95 % du montant TTC comme prévu dans la convention initiale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

## MAIRIE DE TOUCY

Intervention de Jean-Luc MINIER : « Je considère que les administrations publiques disposent des ressources pour effectuer ce travail et voterai contre ».

### SIGNALETIQUE

**Vu** la « toutes commissions » du 14 juin 2016.

Jean-Jacques GUILLOTOT, délégué à la sécurité, propose la pose de panneaux "stop" à l'extrémité des rues adjacentes à la rue Fernand Clas, de façon à uniformiser la circulation dans cette rue notamment à l'extrémité de la rue Marie Noel formant intersection avec ladite rue Fernand Clas.

Il a également été voté la mise en interdiction de circuler en direction de la place dite de la Gargouille (sous les remparts) à partir de la portion descendante de la ruelle du château, rappelant que la portion inverse est dotée du sens interdit.

### MISE EN PLACE DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE : ACQUISITION D'UN ORDINATEUR (DE 2016 64)

**Vu** la "toutes commissions" du 14 juin 2016, décidant la mise en oeuvre de la verbalisation électronique.

**Considérant** que la verbalisation électronique nécessite un ordinateur connecté au réseau internet.

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** l'acquisition d'un ordinateur portable ASUS PRO ESSENTIAL P2520LA-XO0505E -i3 15.6 " pour un montant de 863.09 € HT à la société AZ Informatique, comprenant le matériel, le paramétrage et les connexions internet et imprimante.

### PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET RANDONNEES DE L'YONNE (DE 2016 65)

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et Randonnées,

**Considérant** que dans le cadre de la mise à jour par le Conseil Départemental de l'Yonne du PDIPR,

**Considérant** que ledit plan comprend un itinéraire traversant la commune :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**ACCEPTE** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne des chemins et autres voies listés sur le tableau joint et rapportés sur la carte ci-annexée (finage sur photocopie de carte au 1/25 000ème).

**S'ENGAGE** à ne pas aliéner la totalité ou partie des itinéraires concernés sauf à proposer un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier et lui conservant son intérêt initial.

**S'ENGAGE** à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concerné. La commune se réserve le droit d'interdire le passage des véhicules motorisés. Prévoit leur emplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement.

**ACCEPTE** le passage des randonneurs pédestres, équestres, VTT, le balisage et le panneauage des itinéraires selon la norme fédérale des disciplines concernées.

**S'ENGAGE** à informer le maître d'oeuvre du PDIPR de toute modification des itinéraires inscrits dès la connaissance du projet.

**S'ENGAGE** à entretenir le sentier de manières à ce qu'il soit toujours praticable.

**MAIRIE DE TOUCY**

**ACCEPTE** les clauses définies dans le cahier des charges du PDIPR de l'Yonne.

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : NOUVEAU PERIMETRE DU SYNDICAT ISSU DE LA FUSION DE 10 SYNDICATS (DE 2016 66)**

**Vu** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)

**Vu** l'arrêté préfectoral N° PREF/DCPP/SRCL/2016/027 du 13 juin 2016 portant projet de périmètre pour un nouveau syndicat issu de la fusion du syndicat mixte de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Toucy, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Bléneau, du syndicat intercommunal de la région de Treigny, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Cheuille, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Charny, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Mailly la Ville, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Asnières-sous-Bois et Chamoux et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Coulanges-sur-Yonne.

La commune de Toucy,

Après vote à la majorité (Abstentions : 4 voix, Pour : 18 voix)

1. **APPROUVE** le projet d'un nouveau syndicat issu de la fusion du syndicat mixte de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Toucy, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Bléneau, du syndicat intercommunal de la région de Treigny, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Cheuille, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Charny, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Mailly la Ville, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Asnières-sous-Bois et Chamoux et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Coulanges-sur-Yonne.
2. **APPROUVE** le périmètre du nouveau syndicat qui a vocation à regrouper les membres suivants :

- les communautés de communes de Forterre Val d'Yonne, de Seignelay-Brienon, d'Avallon Vézelay Morvan, de Cœur de Puisaye et de Portes de Puisaye-Forterre.
- les communes d'Andryes, Annay-la-Côte, Annéot, Arcy-sur-Cure (pour le hameau du Lac Sauvin), Armeau, Arquian, Asnières-sous-Bois, Asquins, Athie, Avallon, Batilly-en-Puisaye, Beaumont, Beauvoir, Bellechaume, Béon, Bitry, Blannay, Bléneau, Bois-d'Arcy, Bouhy, Breteau, Brienon-sur -Armançon, Brion, Brosse, Bussy-en-Othe, Cézy, Chamoux, Champcevais, Champignelles, Champlay, Champlost, Champoulet, Chamvres, Charentenay, Charny Orée de Puisaye, Chassy, Chatel-Censoir, Chemilly-sur-Yonne, Coulanges-sur-Yonne, Coulangeron, Coulanges-la-Vineuse, Courson-les-Carrières, Crain, Cudot, Cussy-les-Forges, Dammarie-en-Puisaye, Dampierre-sous-Bouhy, Diges, Dixmont, Domecy-sur-Cure, Domecy-sur-le-Vault, Dracy, Druyes-les-Belles-Fontaines, Eglény, Entrains-sur-Nohain, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Eson, Etais-la-Sauvin, Etaule, Faverelles, Festigny, Foissy-lès-Vézelay, Fontaines, Fontenailles, Fontenay-près-Vézelay, Fontenay-sous-Fouronnes, Fontenoy, Fouronnes, Girolles, Givry, Gy-l'Evêque, Hauterive, Héry, Island, Joigny, La Celle-Saint-Cyr, La Ferté-Loupière, Lain, Lainsecq, Lalande, Les Bordes, Les Ormes, Leugny, Le Val d'Ocre, Levis, Lichères-sur-Yonne, Looze, Lucy-le-

## MAIRIE DE TOUCY

Bois, Lucy-sur-Yonne, Magny, Mailly-la-Ville, Menades, Mercy, Merry-Sec, Merry-la-Vallée, Merry-sur-Yonne, Mézilles, Migé, Molesmes, Montholon ( pour les communes déléguées d'Aillant-sur-Tholon, Champvallon et Villiers-sur-Tholon), Montillot, Mont-Saint-Sulpice, Mouffy, Moulins-sur-Ouanne, Moutiers-en-Puisaye, Ormoy, Ouanne, Parly, Paroy-en-Othe, Paroy-sur-Tholon, Pierre-Perthuis, Poilly-sur-Tholon, Pontaubert, Pourrain, Pousseaux, Précly-sur-Vrin, Provency, Rogny-les-Sept-Ecluses, Ronchères, Rousson, Sainpuits, Saint-Amand-sur-Puisaye, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Fargeau, (pour la commune associée de Septfonds), Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Maurice-Le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Moré, Saint-Père, Saint-Privé, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saint-Vérain, Sainte-Colombe-sur-Loing, Sainte-Magnance, Saints-en-Puisaye, Sauvigny-le-Bois, Seignelay, Sementron, Senan, Sépeaux-Saint Romain, Sermizelles, Sommeçaise, Sougères-en-Puisaye, Taingy, Tannerre en-Puisaye, Tharoiseau, Tharot, Thory, Thou, Thury, Toucy, Treigny, Valravillon, ( pour les communes déléguées de Guerchy, Neuilly et Villemer), Vault-de-Lugny, Venizy, Verlin, Vézelay, Villecien, Villeneuve-les-Genêts, Villevallier, Villiers-Saint-Benoit, Vincelles, Vincelottes, Voutenay-sur-Cure.

*Intervention de Jean-Luc MINIER : « Le raisonnement qui préside à cette fusion proposée par M. le Préfet repose sur l'idée que la taille peut constituer un facteur d'efficacité et d'économie en méconnaissant certains effets contraires (la progression des frais généraux par exemple). D'ailleurs ce raisonnement tiré de l'économie d'entreprise butte sur la réalité économique et sociale actuelle (seules les petites entreprises créent des emplois) et méconnaît le besoin de proximité exprimé de façon croissante par nos concitoyens. Je propose que l'on sursoit à statuer et ne pourrai voter ce projet avant que tous les enjeux (notamment l'articulation de ce projet avec la Loi NOTRe) n'aient été débattus. Ce projet est sans doute lacunaire, j'en ai conscience, mais je n'avais pas préalablement rédigé mes interventions. »*

### **BIBLIOTHEQUE : AVANCEMENT DES ETUDES ET PREVISION DE LA CONSULTATION DES TRAVAUX**

Le Maire présente l'Avant Projet Définitif de la réhabilitation de la bibliothèque.

#### Prochaines réunions et manifestations :

Jeudi 23 juin 2016	14h à 19h Réunion à Toucy des délégués communautaires des 3 communautés de communes + Charny Orée de Puisaye avec Cabinet Landot.
Vendredi 24 juin 2016	10h AG SIAEP 18h gala de fin d'année du judo
Samedi 25 juin 2016	20h apéro-concert du foot Expo arts plastiques salle d'exposition de la rue Lucile Cormier
Lundi 27 juin 2016	18h30 commission « Petite cité de caractère »
Jeudi 30 juin 2016	8h30/13h Réunion à Bléneau des délégués communautaires des 3 communautés de communes + Charny Orée de la Puisaye avec Cabinet Landot
Lundi 4 juillet 2016	10h30 RV avec M.O. Bibliothèque
Samedi 9 juillet 2016	18h30 1 <sup>er</sup> apéro-concert de l'été et théâtre en plein air Place de la République
Mercredi 13 juillet 2016	23h Feu d'Artifice sur l'étang suivi du bal
Vendredi 15 et Samedi	8ème festival de Jazz



**MAIRIE DE TOUCY**

16 juillet 2016

Samedi 23 juillet 2016 18h30 2<sup>ème</sup> apéro-concert de l'été (pas de conseil prévu en juillet sauf urgence)

Samedi 6,13,20,27 août 2016 18h30 apéro-concerts de l'été

Mercredi 31 août 2016 20h00 Conseil Municipal

*Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 50.*

**DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTOLE DE LEGALITE :**

ADMISSIONS EN NON VALEUR (***DE\_2016\_54***)

COTISATION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (***DE\_2016\_55***)

ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES : COTISATION AU CDG (***DE\_2016\_56***)

BUDGET COMMUNAL : TRANSFERT DE CREDITS (***DE\_2016\_57***)

RESTAURATION SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE : FOURNITURE REPAS (***DE\_2016\_58***)

VERIFICATION DES SYSTEMES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (***DE\_2016\_59***)

CREATION FOSSES ET VOIRIE 2016 (***DE\_2016\_60***)

POMPE D'ARROSAGE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL (***DE\_2016\_61***)

PERMIS DE CONSTRUIRE "LE VERGER DES BRECHOTS" : AMENAGEMENT CHEMIN (***DE\_2016\_62***)

MAITRISE D'OEUVRE RESTAURATION CONTINUE ECOLOGIQUE DE L'OUANNE (***DE\_2016\_63***)

MISE EN PLACE DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE : ACQUISITION D'UN ORDINATEUR (***DE\_2016\_64***)

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET RANDONNEES DE L'YONNE (***DE\_2016\_65***)

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : NOUVEAU PERIMETRE DU SYNDICAT ISSU DE LA FUSION DE 10 SYNDICATS (***DE\_2016\_66***)